

L'an deux mil dix-sept, le trois juillet à dix-huit heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne, convoqués le vingt-six juin deux mil dix-sept, se sont réunis à la salle des fêtes d'Ennordres, sous la présidence de Madame Laurence RENIER

### Séance du lundi 3 juillet 2017

#### Délibération n° 2017-07-38

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 26

**Conseillers titulaires : 26** – Mesdames Anne CASSIER, Annette RAFIGNAT, Laurence RENIER, Annette BUREAU, Marie-France DORISON, Ariane CHESTIER, Denise SOULAT, Sylvie GIBOINT

Messieurs Denis MARDESSON, Jean-Marc LETOURNEAU, Jean CASSIER, François GRESSET, Jean-Claude TURPIN, Sylvain DUVAL, Alain TASSEZ, Patrick DECROIX, Lionel POINTARD, Ulrich BAUDIN, Hugues DUBOIN, Daniel GAUTIER, Joël COULON, Gérard CHALINE, Bernardino ADDIEGO, Gilbert ETIEVE, François COUDRAT, Lucien RAFFESTIN,

**Conseillers titulaires absents : 9** - Mesdames Martine MALLET et Claudine RUZE, Messieurs Jean-Pierre ROUARD, Pascal MARGERIN, Jean-Pierre ENGUERRAND, Xavier TABOURNEL, David DALLOIS, Béraud De VOGÜE et Hervé De POMYERS

**Conseiller suppléant : 0**

**Pouvoirs : 2** – Monsieur Jean-Pierre ROUARD donne pouvoir à Madame Marie-France DORISON, Monsieur Jean-Pierre ENGUERRAND donne pouvoir à Madame Ariane CHESTIER

**Secrétaire de Séance : Anne CASSIER**

**Objet : ADMINISTRATION GENERALE : Délibération n°2017-07-38 visant à créer un poste de DGS, un poste de saisonnier pour l'activité balade au fil de l'eau et un poste temporaire d'adjoint technique et à voter l'actualisation du tableau des effectifs de la CDC**

---

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;*

*Vu la délibération du Conseil Communautaire 2017-04-27 relative à l'actualisation du tableau des effectifs à compter du 3 avril 2017 ;*

*Vu l'avis favorable de la commission tourisme du 13 juin 2017 ;*

La Présidente explique aux membres du conseil que les effectifs actuels de la CDC ne permettent pas de faire face à la montée en puissance de l'intercommunalité notamment suite au départ de la responsable des services.

Il convient donc de créer un poste de Directeur Général des Services à temps plein en catégorie A

Par ailleurs, la Présidente rappelle que dans un souci d'économie budgétaire, il a été décidé d'inscrire au budget 2017 la création d'un seul poste saisonnier pour l'activité balade au fil de l'eau.

Considérant qu'en raison de l'activité « Balades au fil de l'eau », il y a lieu de créer un emploi non permanent d'adjoint technique à temps complet à raison de 34 heures hebdomadaires dans les conditions prévues à l'article 3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 pour une durée de deux mois.

Considérant que cette activité saisonnière nécessite une amplitude horaire de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 18h00 du vendredi au lundi inclus et que selon l'affluence, cet agent pourra être amené à faire des heures complémentaires et supplémentaires qui seront rémunérées.

D'autre part, afin de former le nouvel agent recruté pour assurer les fonctions d'ambassadeur du Tri, il convient de créer un poste non permanent d'adjoint technique à temps complet pour une durée d'une semaine.

La Présidente propose donc :

- de créer un poste de Directeur Général des Services à temps plein en catégorie A
- de créer un emploi non permanent d'adjoint technique à temps complet pour une durée de 2 mois dans le cadre de l'activité saisonnière Balade au fil de l'eau,

- de créer un poste non permanent d'adjoint technique à temps complet pour une durée d'une semaine,
- d'actualiser le tableau des emplois de la communauté de communes comme suit pour tenir compte de l'évolution des effectifs.
- d'être autorisée à signer tout acte y afférent

TABLEAU DE SUIVI DES EMPLOIS A COMPTER DU 3 JUILLET 2017					
Emplois permanents	Catégories	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Durées hebdomadaires	Fonctions
<b>Administratif</b>					
Directeur Général des Services	A	1	0	35	Directeur des Services
Attaché principal	A	1	0	35	Directeur des Services
Rédacteur	B	1	1	4	Gestion de la REOM
Rédacteur	B	1	1	35	Gestionnaire de projets
Rédacteur	B	1	0	35	Gestionnaire de projets
Adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	1	35	Secrétaire Gestionnaire
<b>Technique</b>					
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	0	35	Ambassadeur de tri
Technicien Environnement	B	1	0	35	Responsable Environnement
<b>Sanitaire et Sociale</b>					
Assistant socioéducatif	B	1	1	35	Animatrice du RAM
<b>Emplois non permanents</b>					
<b>Administratif</b>					
Attaché	A	1	1	35	Chargé de missions
Attaché	A	1	0	35	Chargé de missions
<b>Technique</b>					
Adjoint technique Du 05/07/17 au 04/09/17	C	1	1	34	Agent saisonnier « les balades au fil de l'eau »
Adjoint technique Du 04/07/17 au 08/07/17	C	1	1	35	Agent technique chargé de la formation du nouvel ambassadeur de tri

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, et voté : POUR : 28, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0, le Conseil de Communauté,**

### DÉCIDE

**Article 1<sup>er</sup> :** DE CREER un poste de Directeur Général des Services à temps plein en catégorie A

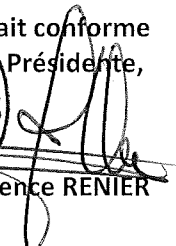
**Article 2 :** DE CREER un emploi non permanent d'adjoint technique à temps complet pour une durée de 2 mois dans le cadre de l'activité saisonnière Balade au fil de l'eau,

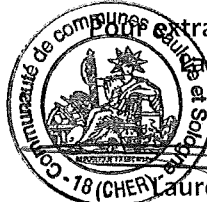
**Article 3 :** DE CREER un poste non permanent d'adjoint technique à temps complet pour une durée d'une semaine,

**Article 4 :** D'ACTUALISER le tableau des emplois de la communauté de communes comme suit pour tenir compte de l'évolution des effectifs.

**Article 5 :** D'AUTORISER la Présidente à signer tout acte afférent à la présente délibération.

Acte rendu exécutoire après  
Dépôt en Sous-préfecture de Vierzon le 5 juillet 2017  
Et  
Publication ou Notification du 5 juillet 2017

Présidente,  
  
Laurence RENIER



**Acte à classer**

2017-07-38

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2017-07-05T11-18-44.00 ( MI206570709 )

## Identifiant unique de l'acte :

018-200000933-20170703-2017-07-38-DE ( Voir l'accusé de réception associé )

Objet de l'acte : Administration Générale création poste DGS, Saisonnier et adjoint technique

Date de décision : 03/07/2017



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 4. Fonction publique  
4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.  
4.1.1. Création-transformation-suppression de postes

## Acte :

délibération 17-07-38- ADMINISTRATION GENERALE - Création poste DGS, Saisonnier, Régis, TB effectif.PDF

Classer

Annuler

Préparé

Date 05/07/17 à 11:18

Par ANCEAU Amandine

Transmis

Date 05/07/17 à 11:18

Par ANCEAU Amandine

Accusé de réception

Date 05/07/17 à 11:30